

Strasbourg, le 25 octobre 2022

EPAS(2022)32rev

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

Rapport d'activité 2021

Table des matières

Introduction.....	2
Membres de l'APES	2
Secrétariat.....	2
2021 : planification des activités pendant la pandémie	3
1. Réunions statutaires.....	3
Comité de direction	3
Comité consultatif	3
Comité statutaire	4
2. Visites consultatives et d'évaluation	4
3. Événements	4
16 ^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport	4
Adoption de la Charte européenne du sport révisée	5
Conséquences de la covid-19 sur le sport.....	6
4. Pilier 1 : Sport éthique.....	6
Forum sur le sport et les droits de l'Homme	6
Conférence sur l'intégrité dans le sport	6
Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS).....	7
Plan d'action de Kazan.....	7
E-sport.....	8
5. Pilier 2 : Sport inclusif	8
Conférence sur la diversité dans le sport.....	8
Promotion de l'égalité de genre dans le sport	8
6. Pilier 3 : Sport sûr	9
Protection des enfants dans le sport : projet conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.....	9
Donnons de la voix	10
Webinaire sur la vérification des casiers judiciaires comme outil de protection des enfants dans le sport	11
Arts martiaux extrêmes	11
7. Communication et visibilité	12
Médias sociaux	12
Site internet	12
8. Budget.....	12

Introduction

L'Accord partiel élargi sur le sport (APES) vise à promouvoir le développement de tout sport présentant un large panel d'avantages. Il élabore des politiques et des normes, en assure le suivi et contribue au renforcement des capacités et à l'échange de bonnes pratiques. L'APES offre aux pouvoirs publics de ses États membres une plate-forme de coopération intergouvernementale dans le domaine du sport en encourageant le dialogue entre ces pouvoirs publics, les fédérations sportives et les organisations non gouvernementales (ONG). Cela contribue à une meilleure gouvernance, afin de rendre le sport plus éthique, plus inclusif et plus sûr.

Le présent rapport d'activité est soumis au Comité des Ministres par le Comité de direction de l'APES, conformément à l'article 3.3 du Statut de l'Accord partiel¹ et à l'article 12 du règlement intérieur de son Comité de direction².

Membres de l'APES

Le 29 janvier 2021, l'Ukraine est devenue le 40^e membre de l'APES³.

En 2021, l'APES a accueilli quatre organisations supplémentaires au sein de son Comité consultatif : la Fédération internationale pour les juges et arbitres sportifs (IFSO), la Fondation Alice Milliat, la Fédération internationale de basket-ball (FIBA) et Panathlon International (PI).

Secrétariat

Basé à Strasbourg, le secrétariat de l'APES a continué de fonctionner avec une équipe de base de six personnes (un A4, un A3 (80%), un B5 (60%), un B4 (90%), un B3 et un B2). Le secrétariat du projet « La Protection des enfants dans le sport », en anglais « Child Safeguarding in Sport » ou CSiS⁴ (un B5 et un B3), a également travaillé sous la responsabilité du Secrétaire exécutif de l'APES.

Un soutien supplémentaire temporaire a été sollicité pendant de courtes périodes afin d'aider à coordonner l'initiative « Donnons de la voix » (« Start to talk ») et les divers aspects de la communication relatifs à la conférence sur la diversité de l'APES ainsi qu'à d'autres événements et activités.

Au mois de décembre 2021, une nouvelle Secrétaire exécutive, Sophie Kwasny, a été nommée pour remplacer le Secrétaire exécutif sortant, Stanislas Frossard, qui avait occupé le poste pendant de longues années. Sophie Kwasny est devenue la cheffe de la nouvelle Division Sport du Conseil de l'Europe, responsable à la fois de l'APES et des [Conventions sur le sport](#), ce qui permet de renforcer les liens entre tous les secteurs travaillant dans le domaine du sport et de consolider la position du Conseil de l'Europe dans ce secteur grâce à une action combinée.

¹ https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805ce320#P7_209

² « Le Comité de direction adopte et transmet au Comité des Ministres un rapport annuel sur ses activités indiquant les grandes lignes de ses activités »
<https://rm.coe.int/reglement-interne-du-comite-de-direction-de-l-apes/1680903495>

³ Pour plus d'informations sur les États membres de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) :
<https://www.coe.int/en/web/sport/member-states>

⁴Projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe : <https://pjp-eu.coe.int/en/web/pss/home>

2021 : planification des activités pendant la pandémie

En raison de la situation actuelle et de l'impact de l'épidémie de covid-19 en France, pays hôte du Conseil de l'Europe, ainsi que dans les pays voisins et dans de nombreux autres pays, la Secrétaire Générale a pris la décision soit d'annuler/de reporter les réunions ou événements qui devaient se tenir en France avec la présence de participants extérieurs et tous les événements à l'étranger auxquels devaient assister des participants internationaux et des membres du personnel du Conseil de l'Europe originaires de France, soit d'encourager la tenue de réunions dans un format hybride – certains intervenants y assistant en personne et d'autres à distance.

Cette décision avait pour but de protéger la santé et la sécurité des experts, des invités et des orateurs, des autres participants et du Secrétariat, ainsi qu'à empêcher la propagation du virus, comme le recommandaient les autorités sanitaires compétentes et l'Organisation mondiale de la santé.

Ces circonstances exceptionnelles ont bien sûr entraîné des répercussions sur le déroulement des activités de l'APES. Le Secrétaire exécutif a donc pris des mesures pour réorganiser les activités et trouver d'autres méthodes de travail afin de rester en contact avec les experts, optant souvent pour le format hybride pour les réunions et les conférences ou les organisant entièrement en ligne.

1. Réunions statutaires

Comité de direction

Huit réunions du Bureau du Comité de direction se sont tenues à distance tout au long de l'année sur la plateforme BlueJeans. Il s'agissait de courtes réunions d'une heure permettant au Bureau de rester en contact régulier avec le Secrétariat.

Eu égard à l'évolution de la situation de l'épidémie de coronavirus, il a également été décidé que la 15^e réunion conjointe du Comité de direction et du Comité consultatif de l'APES se tiendrait en ligne les 15 et 16 juin 2021.

Lors de la 15^e réunion du Comité de direction de l'APES, les 15 et 16 juin 2021, le Comité de direction a élu Alexandre Husting (Luxembourg) au poste de président et Andrea Carletti (Italie) au poste de vice-président, l'un et l'autre pour un mandat de deux ans. Le Comité de direction et le Comité consultatif ont examiné des questions clés, notamment le cadre de référence ou « benchmark » du Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS) sur la bonne gouvernance dans le sport, le projet 4 de la Charte européenne du sport (CES) révisée et l'impact de la covid-19 sur le secteur du sport. Un certain nombre de questions ont été soumises au Comité de direction pour approbation écrite après la plénière, notamment le rapport d'activité et un certain nombre de décisions budgétaires.

Comité consultatif

Le Comité consultatif a tenu sa réunion plénière annuelle en ligne le 14 juin 2021 dans l'après-midi. La participation s'est faite entièrement à distance. La réunion a débuté par des présentations de plusieurs membres sur les travaux de leur organisation, en particulier ceux en lien avec les activités du Conseil de l'Europe et de l'APES. Le Comité consultatif a discuté des points à l'ordre du jour de la réunion conjointe, tels que la Charte européenne du sport révisée et les webinaires

du Comité – notamment le plus récent, qui a eu lieu le 3 juin 2021 sur le thème « La vérification du casier judiciaire comme outil de protection des enfants dans le sport ».

Comité statutaire

Lors de sa réunion du 26 novembre 2021, le Comité statutaire a approuvé les comptes de l'exercice 2020 et a fixé le budget et les contributions financières des États membres pour 2022. À la fin de la réunion, le travail de l'APES dans le domaine de la protection des enfants a été souligné. Trois intervenants ont été invités à présenter leurs travaux : la coordinatrice portugaise du projet conjoint « La protection des enfants dans le sport » (CSiS) et deux représentantes de la FIFA travaillant dans ce domaine.

2. Visites consultatives et d'évaluation

En 2021, la Macédoine du Nord a accueilli, par visio-conférence, la première partie d'une visite d'évaluation sur la Charte européenne du sport révisée. En novembre 2021, trois réunions en ligne ont été organisées avec les parties prenantes du sport de Macédoine du Nord. L'équipe d'évaluation était composée du Président du Comité de Direction, Mr Alexandre Husting, (Luxembourg), de Mme Satu Heikkinen (Finlande), de Mr Janez Sodržnik (TAFISA) et d'un membre du secrétariat. Un rapport présentant des conclusions préliminaires sera distribué en 2022, avant l'organisation d'un atelier sur place, également en 2022. Les préparatifs d'une réunion d'évaluation en Albanie en 2022 ont commencé au cours du second semestre de 2021.

3. Événements

16^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport

La 16^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport a eu une incidence sur le programme d'activités de l'APES en 2020 et 2021. Les deux principaux thèmes de la conférence étaient les suivants :

- Thème 1 : Une approche européenne des politiques du sport : la révision de la Charte européenne du sport ;
- Thème 2 : Les droits de l'Homme dans le sport.

Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire de la covid-19 et, en conséquence, de la décision de la Slovaquie, en mai 2020, de retirer sa proposition d'être le pays hôte de la conférence, le ministère de la Culture et des Sports de la Grèce a proposé d'accueillir l'événement le 5 novembre 2020 sous les auspices de la présidence grecque du Conseil de l'Europe. La conférence devait s'inscrire dans le cadre d'une série de réunions à haut niveau prévues à Athènes au cours de la même semaine, dont la 130^e Session du Comité des Ministres et le 70^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'Homme.

En raison de la poursuite de la pandémie de covid-19, ces événements se sont finalement tenus à distance et la conférence a été organisée via la plateforme KUDO. Elle a consisté en cinq séances réparties sur plusieurs semaines. Deux de ces cinq séances ont eu lieu en 2021 :

- Table ronde ministérielle : vendredi, 15 janvier 2021 (9h-12h30/14h-16h30)
- Séance de clôture : jeudi, 11 février 2021 (10h-10h30).

Le programme, la liste des participants et les résolutions adoptées sont reproduits aux annexes 1 à 3 du [Rapport de la Secrétaire Générale](#).

Les séances ont rassemblé environ 170 délégués originaires de 45 pays, dont 31 participants du niveau de ministre, vice-ministre ou secrétaire d'État, 50 délégués de 30 institutions et organisations partenaires et 15 conférenciers. La séance de clôture était ouverte au public et a attiré 205 personnes.

À l'issue de la 16^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport, deux résolutions ont été adoptées :

- Résolution n°1 - Une approche européenne des politiques du sport : révision de la Charte européenne du sport ;
- Résolution n°2 - Les droits de l'Homme dans le sport.

Adoption de la Charte européenne du sport révisée

La Charte européenne du sport révisée a été adoptée le 13 octobre 2021 par le Comité des Ministres sous la forme de la [Recommandation CM/Rec\(2021\)5 du Comité des Ministres aux États membres](#).

Depuis l'adoption de la Charte européenne du sport (CES) en 1992 et sa première révision en 2001, le sport a radicalement changé. Il est aujourd'hui confronté à de multiples défis, tels que mauvaise gouvernance, inégalités, discrimination, commercialisation, besoin de professionnalisation, évolution des normes de politique générale (ex : droits de l'Homme, objectifs de développement durable, etc.), diminution de la participation. En 2018, lors de la 15^e conférence des ministres responsables du sport, l'APES a été mandaté pour envisager une révision de la Charte européenne du sport. Cette initiative a été renforcée par la résolution n°1 de la 16^e conférence des ministres, qui prévoit que la Charte européenne du sport doit être révisée et que, dans sa forme révisée, elle doit promouvoir un sport fondé sur des valeurs, notamment le respect de l'intégrité, de l'éthique, des droits de l'Homme et des objectifs de développement durable.

En tant que nouvelle norme du Conseil de l'Europe, la Charte européenne du sport établit les principes de base des politiques sportives nationales et permet ainsi aux gouvernements d'offrir à leurs citoyens la possibilité de pratiquer un sport dans des conditions bien définies. Elle continue d'inspirer les décideurs politiques et de fournir des conseils aux États membres sur la manière de perfectionner leurs législations sportives existantes et de développer un cadre global pour le sport. Elle renforce la promotion du « sport pour tous » (le droit au sport pour tous les individus) et propose une définition élargie du sport, à savoir « toute forme d'activité physique qui, à partir d'une participation occasionnelle ou organisée, vise à développer la santé physique et le bien-être mental, à établir des relations sociales ou à obtenir des résultats dans des compétitions de différents niveaux ».

La [Charte européenne du sport révisée](#) promeut la protection des droits de l'Homme, la bonne gouvernance, les avantages sociaux et économiques de la pratique du sport, et les doubles carrières. En outre, elle encourage l'implication d'un large éventail de parties prenantes, notamment les autorités publiques, et favorise la coopération transversale.

La Charte européenne du sport révisée sera mise en œuvre et sous-tendra les activités de l'APES, en particulier à partir de 2022.

Conséquences de la covid-19 sur le sport

Alors que certains sports entament une reprise après une mise à l'arrêt sans précédent dans les États membres, de nombreux changements opérationnels et organisationnels ont vu le jour pour rendre possible la pratique du sport dans le contexte de cette pandémie. Le sport a été durement touché par la covid-19 et la reprise prend du temps.

En collaboration avec le Mulier Instituut, l'APES a organisé, le 14 décembre 2021, la première réunion d'une série de trois dans le domaine de la cartographie des installations sportives. Le premier thème était [Aperçu de l'évolution de l'utilisation des installations pendant la pandémie](#).

4. Pilier 1 : Sport éthique

Depuis quarante ans, le Conseil de l'Europe œuvre sans relâche pour promouvoir les valeurs positives du sport, élargir la participation dans ce secteur et combattre les menaces qui pèsent sur le sport aux niveaux local, national et international.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre de notre mission de défense de la démocratie, des droits de l'Homme et, surtout, de l'État de droit. De toute évidence, l'Europe a un rôle à jouer en contribuant à restaurer et à défendre l'intégrité du sport. Le Conseil de l'Europe met à profit ses dizaines d'années d'expérience dans ce domaine pour fédérer les pays autour de cet objectif.

En 2021, malgré la pandémie de covid-19, l'APES a beaucoup progressé, grâce à des initiatives concrètes, pour défendre l'éthique du sport.

Forum sur le sport et les droits de l'Homme

Le 1er juin 2021, l'APES a organisé un Forum sur le sport et les droits de l'Homme dans le but de stimuler l'échange d'idées et la coopération entre les organismes de surveillance des droits de l'Homme et le monde du sport, notamment en familiarisant ces organismes avec les questions liées au sport et en intégrant les mécanismes de surveillance et recours existants dans le monde du sport, dans le but ultime d'amener ces mécanismes de surveillance à intégrer les questions relatives aux droits de l'Homme dans le monde du sport.

Les sujets abordés lors du forum comprenaient : le droit à un procès équitable, la protection des données, la liberté des médias dans le sport, les jeunes sportifs migrants et la traite des êtres humains, les droits économiques et sociaux des sportifs (avec un accent sur le droit à la santé), la lutte contre le racisme, le discours de haine et les autres types de discrimination dans le sport, et l'égalité de genre. De plus amples informations sur le Forum sur le sport et les droits de l'Homme sont disponibles [ici](#).

Conférence sur l'intégrité dans le sport

Les 6 et 7 décembre 2021, l'APES et le Département italien des sports ont organisé la [Conférence sur l'intégrité dans le sport](#) dans le cadre de la présidence italienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Cette conférence conjointe a couvert les importants travaux réalisés par le Conseil de l'Europe, en particulier par l'APES et les Conventions sur le sport, dans les domaines suivants :

- la préparation de lignes directrices sur l'intégrité dans le sport ;
- la lutte contre la manipulation de compétitions sportives ;

- la bonne gouvernance dans le sport.

La conférence visait à présenter et à planifier les étapes à suivre dans ces trois domaines en collaboration avec les homologues internationaux.

Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS)

Le Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS), initiative multipartite créée en 2017 pour intensifier les efforts visant à éliminer la corruption et à promouvoir une culture de la bonne gouvernance dans le sport, a tenu la réunion virtuelle de son Comité directeur le 8 novembre 2021. Environ 150 participants issus de 38 gouvernements (dont 16 États membres de l'APES), 7 organisations intergouvernementales et 24 organisations sportives y ont assisté, confirmant ainsi clairement leur engagement en faveur de la coopération internationale pour un sport fondé sur des valeurs et l'éradication de la corruption dans le sport, ainsi que leur volonté de travailler ensemble au sein de l'IPACS.

Au début de la réunion, le Comité directeur a écouté les [rapports](#) sur les activités récentes de l'IPACS, y compris celles menées dans le cadre des quatre Task Forces, examiné les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans leurs mandats respectifs et discuté des prochaines étapes, en convenant d'une [feuille de route pour la période allant de 2020 à 2022](#).

En tant que coordinateur de la Task Force 3, le Conseil de l'Europe a été particulièrement impliqué dans l'élaboration des lignes directrices pour la mise en œuvre du [critère de référence sur la bonne gouvernance dans le sport](#) et dans les travaux du groupe de rédaction, composé de quatre membres de la Task Force 3 qui représentaient les autorités publiques dans le domaine du sport (Brésil) et de la lutte contre la corruption (France), le mouvement sportif international (ASOIF) et les organisations intergouvernementales (Conseil de l'Europe). Les lignes directrices pour les deux premières dimensions du critère de référence (Dimension A sur la Transparence et Dimension B sur l'Intégrité) ont également été discutées et validées par les membres de la Task Force en 2021.

Le Bureau de l'IPACS, mis en place et élu pour la première fois fin 2020 pour un mandat de deux ans, s'est réuni régulièrement au cours de l'année 2021 afin de coordonner les travaux du partenariat et le développer. Le Conseil de l'Europe, en tant que membre fondateur de l'IPACS, a participé avec intérêt à ces réunions.

Plan d'action de Kazan

En 2017, la Sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO (MINEPS VI) a adopté le [Plan d'action de Kazan](#), qui définit des actions concrètes pour lier l'élaboration des politiques sportives au [Programme de développement 2030 des Nations Unies](#) ainsi que le soutien à un cadre général de suivi de la politique sportive et cinq domaines prioritaires pour la coopération internationale et nationale multipartite. Le Conseil de l'Europe, par le biais de l'APES, a eu le privilège de coordonner la préparation de l'Action 3 du Plan d'action de Kazan : élaborer des lignes directrices dans le domaine de l'intégrité du sport.

Ainsi, pour la première fois, les multiples initiatives visant à préserver l'intégrité des compétitions sportives, des individus et des organisations sportives sont réunies dans une approche unique et holistique de l'intégrité du sport et le groupe de travail créé pour élaborer les lignes directrices dans le cadre de l'Action 3 a défini les principes transversaux sur lesquels devraient reposer toutes les politiques concernées dans ce domaine. Les [Lignes directrices sur l'intégrité du sport](#)

constituent une source d'inspiration et un cadre de référence pour les ministères responsables des sports, de plus en plus souvent appelés à se pencher sur des questions qui ternissent l'image de ce secteur.

Ces lignes directrices ont été [présentées](#) lors de la réunion du CIGEPS (28 septembre 2020), qui a exprimé son soutien à la large diffusion aux États membres des outils et méthodologies élaborés dans le cadre des actions 1, 2 et 3 du Plan d'Action de Kazan, concernant notamment les lignes directrices sur l'intégrité du sport, en vue de leur application, adaptation, développement ultérieur et approbation par la MINEPS VII. En raison du report de la réunion de l'Unesco sur la MINEPS en 2021, les discussions sur la mise en œuvre des lignes directrices ont commencé lors de la Conférence de Rome sur l'intégrité dans le sport susmentionnée.

E-sport

Le 13 décembre 2021, une table ronde sur l'e-sport a été organisée avec un certain nombre de représentants des États membres de l'APES afin de traiter du statut de l'e-sport et de sa corrélation avec la Charte européenne du sport révisée et le sport traditionnel.

5. Pilier 2 : Sport inclusif

Conférence sur la diversité dans le sport

La [Conférence sur la diversité](#) de l'APES 2021 s'est tenue dans un format hybride (Paris/en ligne) le 20 septembre 2021. Couvrant les domaines de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, elle a permis d'examiner la question de la protection et de la promotion des droits humains des sportifs intersexes et transgenres dans les compétitions sportives.

La conférence a réuni des sportifs LGBTI, des journalistes sportifs, des experts des droits de l'Homme et du genre, des représentants du monde médical, des intervenants d'instances sportives telles que la FIFA et le CIO, des représentants de fédérations, clubs et associations sportifs, des universitaires et d'autres professionnels du monde du sport œuvrant pour une plus grande inclusion. L'événement a également permis d'entendre les témoignages de plusieurs sportifs, dont Annet Negesa (Ouganda), Chris Mosier (États-Unis) et Natalie Washington (Royaume-Uni) et de découvrir des exemples de bonnes pratiques.

Promotion de l'égalité de genre dans le sport

En marge de la 65e session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU (CSW65), l'APES a organisé une table ronde en ligne le 16 mars 2021 afin de mettre en lumière la situation actuelle dans le sport, d'explorer les principaux écarts entre les femmes et les hommes dans différents domaines stratégiques, allant de la participation sportive à la représentation institutionnelle, et de discuter de la manière dont les autorités publiques et les organisations sportives peuvent adopter des stratégies pour corriger les inégalités.

Les principaux résultats d'une vaste campagne de collecte de données menée par le projet conjoint (Conseil de l'Europe et Union européenne) de 2019 centré sur l'Europe et intitulé « TOUS ENSEMBLE » (en anglais « ALL IN »), ainsi que l'intention du Conseil de lancer tous les quatre ans une campagne de collecte de données plus étendue et mondiale – la prochaine devant débuter en 2023 – afin d'encourager les États et les organisations sportives à accélérer les progrès en matière d'égalité de genre dans le sport ont été présentés. La volonté de l'APES de partager

ses outils et son expérience avec les États et les organisations sportives au-delà du continent européen a également été réitérée.

6. Pilier 3 : Sport sûr

Protection des enfants dans le sport : projet conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe

Le projet [La Protection des enfants dans le sport](#) (en anglais : Child Safeguarding in Sport, CSiS) est un projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Sa mise en œuvre a débuté le 1er mars 2020 et devait s'achever le 31 octobre 2021 ; toutefois, elle a été prolongée jusqu'au 30 juin 2022 en raison de la pandémie de covid-19.

Le projet a pour objectif principal de guider et d'accompagner les pays partenaires vers le développement de politiques efficaces de protection de l'enfance afin de garantir des environnements sportifs sûrs, bienveillants et épanouissants pour tous les enfants. À cette fin, des feuilles de route nationales sont élaborées sur mesure pour le développement et la mise en œuvre de politiques de protection de l'enfance. L'élément central de cette feuille de route est la mise en place de Responsables de la protection de l'enfance (« Child Safeguarding Officers » ou CSO), qui seront des acteurs clés pour la mise en œuvre de politiques efficaces.

Lors de l'élaboration de leurs feuilles de route « sur mesure », les six pays partenaires du projet (Autriche, Belgique, Croatie, Israël, Norvège et Portugal) ont été épaulés par des experts/consultants nationaux ainsi que de l'organisme Safe Sport International (SSI) et ont bénéficié d'exemples de bonnes pratiques de pays européens.

Les principales réalisations du projet CSiS sont :

1. Les feuilles de route adaptées à chaque pays pour la mise en œuvre des politiques de protection de l'enfance dans le sport

Chaque feuille de route est élaborée de manière collaborative, en impliquant toutes les parties prenantes susceptibles de jouer un rôle dans la protection et la prévention contre les sévices et la maltraitance des enfants dans le sport. Le projet CSiS a conçu une méthodologie pour le développement des feuilles de route comme un processus inclusif qui commence par une recherche documentaire afin d'évaluer les besoins et les lacunes, suivie de recommandations, d'une cartographie des parties prenantes, de discussions sur les attentes, d'une auto-évaluation de la situation par les parties prenantes nationales, et de l'identification des mesures à prendre en relation avec cinq des neuf critères inclus dans la brochure « International Safeguards for Children in Sport ». Une fois les mesures identifiées, elles sont stipulées dans la feuille de route.

En 2021, huit tables rondes ont été organisées (Autriche, Belgique, Croatie x2, Israël, Norvège x2 et Portugal) et tous les pays partenaires ont préparé et présenté leurs projets de feuilles de route.

Afin de partager les bonnes pratiques, le Conseil de l'Europe a organisé en janvier et février 2021 cinq webinaires présentant cinq systèmes de CSO (« Child Safeguarding Officers » ou Responsables de la protection de l'enfance) mis en œuvre avec succès.

2. Le pool d'experts internationaux sur la sécurité dans le sport

[Le pool d'experts internationaux sur la sécurité dans le sport](#) est le point d'entrée vers une source unique d'expertise multidisciplinaire couvrant toutes les formes de violence et d'abus sexuels contre les enfants dans le sport. Il rassemble des décideurs politiques, des chercheurs et des

universitaires, des spécialistes du soutien aux personnes ayant une expérience vécue, des responsables de la protection de l'enfance, des formateurs/consultants et des agents du changement (y compris des défenseurs des droits et des personnes ayant une expérience vécue de violence et d'abus dans le monde du sport).

Un appel a été lancé en octobre 2021 et 96 candidatures ont été reçues. (Le pool a été constitué en 2022).

3. Le centre de ressources en ligne sur la protection des enfants dans le sport

Le centre de ressources en ligne sur la protection des enfants dans le sport rassemble en un point d'entrée unique des pratiques et des ressources pertinentes pour toutes les personnes impliquées dans la protection des enfants contre toutes les formes de violence et d'abus dans le sport. Les pratiques et les ressources fournissent des informations utiles aux organismes, quel que soit le stade où ils se trouvent dans l'élaboration de leur politique de protection. Elles offrent des idées pour démarrer ou développer des campagnes de sensibilisation et/ou pour établir un système de gestion des cas. Les ressources et les pratiques sont divisées en huit catégories : cadres stratégiques et politiques, programmes et matériels éducatifs, initiatives de sensibilisation, codes de conduite et codes d'éthique, mesures de réduction des risques, systèmes de soutien et gestion des cas, études, recherches et rapports, et systèmes de Responsables de la protection de l'enfance (CSO).

Au mois d'avril 2021, un appel à la collecte et à la mise à jour des pratiques et des ressources a été lancé, et environ 90 pratiques ont été retenues pour le centre de ressources en ligne.

Donnons de la voix

Le projet « Donnons de la voix » (« Start to Talk ») fournit un soutien spécialisé et de la documentation sur le sport sûr aux autorités publiques responsables du sport, aux organisations sportives et à leurs organisations partenaires. Il vise à les sensibiliser à la maltraitance des enfants et à les aider à mettre en œuvre des politiques de protection de l'enfance plus efficaces et plus aptes à prévenir la violence (sexuelle, physique, émotionnelle/psychologique, etc.) envers les enfants dans le sport. Le résultat attendu est la préservation d'un environnement sportif sûr, bienveillant et épanouissant pour tous les enfants.

Le projet « Donnons de la voix » est supervisé par l'APES. Ce dernier fournit soutien et assistance aux parties prenantes du projet par le biais de services de conseil et d'[outils relatifs à la création d'un environnement sportif sûr](#), disponibles sur la [page internet](#) « Donnons de la voix ».

En 2021, « Donnons de la voix » a élaboré des feuilles de route pour la mise en œuvre de politiques de protection des enfants dans le sport en Grèce et à Chypre. Le secrétariat du projet a également commencé à planifier une feuille de route pour la Bulgarie, qui comprend la préparation d'une recherche documentaire sur la situation du pays en matière d'environnement sûr pour les enfants dans le sport.

Le secrétariat a également diffusé et traduit le matériel de sensibilisation et d'éducation produit par le projet. A la fin de l'année 2021, le [clip vidéo](#) a été produit dans 25 versions linguistiques, doublées ou sous-titrées, et le [kit de formation](#) existait en anglais, français, portugais et grec. La [page d'action](#), qui se trouve sur le site « La Chaîne des droits humains » du Conseil de l'Europe, existe désormais en 13 langues.

« Donnons de la voix » a été lancé au niveau international le 5 avril 2018, et depuis, neuf pays ont mené une campagne nationale. Comme exemple le plus récent, le 14 janvier 2021, le ministère de la Culture et des Sports de la Grèce a tenu une conférence pour le lancement de sa campagne nationale « Donnons de la voix » contre les abus et le harcèlement sexuels envers les enfants dans le sport, présentée par Lefteris Avgenakis, Vice-ministre grec des sports. L'événement a réuni des représentants des ministères grecs de la Justice, de l'Éducation et de la Santé, du Conseil de l'Europe, du Parlement grec, de la police grecque, des comités olympiques nationaux, ainsi que des ONG, des experts nationaux et internationaux de la protection des enfants dans le sport, et des sportifs. L'événement de lancement, qui s'est déroulé en Grèce, a connu un grand succès et a bénéficié d'une couverture médiatique nationale et internationale, qui a permis d'ouvrir un débat national sur les abus et le harcèlement sexuels, non seulement dans le sport mais aussi dans d'autres domaines.

Un rapport sur « l'outil d'auto-évaluation en matière de sport sûr » a été élaboré en 2021. Il présente un outil complet d'auto-évaluation en matière de protection des enfants dans le sport destiné aux organisations sportives nationales. Cet outil remplace le précédent, créé en 2017 dans le cadre du projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, « Pro Safe Sport + ».

Webinaire sur la vérification des casiers judiciaires comme outil de protection des enfants dans le sport

L'abus sexuel d'enfants dans le sport est un problème grave, qui fait l'objet d'une préoccupation permanente. Les autorités et les organisations sportives sont de plus en plus conscientes de la nécessité de mettre en place les mesures nécessaires pour offrir un environnement sûr aux jeunes sportifs et à leurs parents. L'une des questions auxquelles elles doivent répondre est de savoir comment adopter des processus de recrutement plus sûrs et à même de garantir l'aptitude des personnes à travailler avec des enfants. La vérification du casier judiciaire des entraîneurs potentiels (et des autres personnes en contact régulier avec des enfants dans le contexte du sport), non seulement pendant le processus de recrutement mais de manière continue, est un exemple de mesure déjà en place dans certains sports.

Le 3 juin 2021, un webinaire intitulé « La vérification du casier judiciaire comme outil de protection des enfants dans le sport » a été organisé conjointement par le Comité consultatif de l'APES et le Secrétariat de l'APES dans le cadre de la campagne « Donnons de la voix ». Il a traité de la vérification du casier judiciaire en tant qu'outil susceptible de conduire à des décisions de recrutement plus sûres dans le domaine du sport.

Les panélistes, issus d'un large éventail d'horizons – notamment du monde universitaire, des services de police, des institutions européennes, des fédérations sportives et des services de protection de l'enfance – ont présenté les cadres juridiques en place dans leur pays respectif et donné des exemples de l'utilisation de la vérification du casier judiciaire par les organisations sportives et les autorités de police. Ils ont également montré de quelle manière des procédures de collaboration peuvent être établies aux niveaux national et international et réfléchi aux défis actuels et nouveaux liés à la protection des enfants dans le domaine du sport.

Arts martiaux extrêmes

Au mois de mars 2021, la [Recommandation](#) du Comité des Ministres [sur les arts martiaux et les activités de combat extrêmes](#) a été adoptée. Dans le cadre du suivi de la recommandation, un

certain nombre d'États membres de l'APES et d'organisations du Comité consultatif ont étudié la question des commotions cérébrales dans les activités sportives.

7. Communication et visibilité

Médias sociaux

Le compte Twitter conjoint de l'APES et des Conventions sur le sport (@sport_coe), a été mis à jour en permanence tout au long de l'année. À la fin de l'année 2021, il avait gagné 352 nouveaux abonnés, atteignant un total de 1 413 ; il avait également cumulé 518 400 impressions sur Twitter (plus du double par rapport à 2020).

Site internet

Tout au long de l'année 2021, le site internet a été mis à jour avec des articles sur les travaux de l'APES et des trois conventions sur le sport, leurs projets, activités et événements. Il a enregistré 68 670 visites sur l'ensemble de l'année.

Vidéos

Le Conseil de l'Europe, avec ses partenaires, met en lumière l'importance des valeurs qu'il prône dans le domaine du sport par la production de vidéos. En 2021, une nouvelle vidéo de présentation des activités de l'APES a été réalisée. À l'occasion de la Conférence sur l'intégrité dans le sport, qui s'est tenue à Rome (Italie) les 6 et 7 décembre, une vidéo supplémentaire a été produite sur l'intégrité du sport ; elle est disponible en anglais, français et italien. À cette occasion, la vidéo de présentation de l'APES a été traduite en italien pour les participants italophones à la conférence, qu'ils soient sur place ou en ligne.

8. Budget

Le budget de l'APES pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 (approuvé par le Comité statutaire à la fin de l'année 2020) s'élève à **1 078 500 EUR**. La ventilation des contributions obligatoires des États membres au budget 2021 figure dans le tableau correspondant.

CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES AU BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL SUR LE SPORT - APES pour l'exercice 2021

ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE	contribution en %	CONTRIBUTION
		EN EUROS
ALBANIE	0.7013	7 563.52
ANDORRE	0.7013	7 563.52
ARMÉNIE	0.7013	7 563.52
AUTRICHE	2.8667	30 917.36
AZERBAIDJAN	0.7013	7 563.52
BELGIQUE	3.4423	37 125.21
BOSNIE HERZÉGOVINE	0.7013	7 563.52
BULGARIE	0.7013	7 563.52
CROATIE	0.7013	7 563.52
CHYPRE	0.7013	7 563.52
ESTONIE	0.7013	7 563.52
FINLANDE	1.7469	18 840.32
FRANCE	15.0251	162 045.70
GÉORGIE	0.7013	7 563.52
GRECE	1.5674	16 904.41
HONGRIE	1.1376	12 269.02
ISLANDE	0.7013	7 563.52
ITALIE	15.0251	162 045.70
LETONIE	0.7013	7 563.52
LIECHTENSTEIN	0.7013	7 563.52
LITUANIE	0.7013	7 563.52
LUXEMBOURG	0.7013	7 563.52
MALTE	0.7013	7 563.52
MONACO	0.7013	7 563.52
MONTÉNÉGRO	0.7013	7 563.52
PAYS-BAS	5.7105	61 587.74
MACÉDOINE DU NORD	0.7013	7 563.52
NORVEGE	2.6541	28 624.47
POLOGNE	4.2985	46 359.32
PORTUGAL	1.6067	17 328.26
FÉDÉRATION DE RUSSIE	15.0251	162 045.71
SAN MARIN	0.7013	7 563.52
SERBIE	0.7013	7 563.52
SLOVÉNIE	0.7013	7 563.52
SUISSE	4.5083	48 622.02
TÜRKIYE	7.2978	78 706.77
ÉTATS NON MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE		
BELARUS	0.7013	7 563.52
ISRAEL	1.1672	12 588.25
MAROC	0.7908	8 528.78
TOTAL	100.0000	1 078 500.00

I

En outre, l'Ukraine, qui est devenue membre le 29 janvier 2021, a payé une contribution au prorata de **17 557,34 EUR** avec un taux de 1,7632% en 2021.